



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25

Fax : 02.48.65.50.27

Port : 06 87 26 05 35

Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Communiqué de l'Union Locale des Syndicats CGT de Bourges

La société Fussy Pièces Autos condamnée à nouveau par le Conseil de Prud'hommes de Montluçon !

Sept salariés de la société Fussy Pièces Autos, située à Fussy, avaient saisi le Conseil de Prud'hommes de diverses demandes.

En vertu des dispositions de l'article 47 du NCPC, c'était le Conseil de Prud'hommes de Montluçon qui était saisi, au motif que le Président du Conseil de Prud'hommes de Bourges est actionnaire de la SARL Fussy Pièces Autos.

○ **Deux premiers jugements condamnant lourdement la société Fussy Pièces Autos avaient été rendus le 13 mai 2008**

○ **Trois autres jugements ont été rendus le 24 juin 2008 :**

3. La société Fussy Pièces Autos est condamnée dans un premier jugement, à verser :

Ø 12 000€ au titre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ;

Ø 600€ au titre de l'article 700 du NCPC.

4. La Société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans un second jugement, à verser :

Ø 591,95€ en remboursement d'une mise à pied conservatoire ;

Ø 1217,91€ au titre du préavis de licenciement ;

Ø 121,79€ au titre des congés payés sur préavis ;

Ø 500€ au titre de l'article 700 du NCPC.

5. La Société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans un troisième jugement, à verser :

Ø 42,45€ au titre de rappels de salaires ;

Ø 300€ au titre de l'article 700 du NCPC.

○ **Un sixième dossier sera à nouveau évoqué devant le Conseil de Prud'hommes, lors de l'audience du 30 septembre 2008.**

○ **Un septième dossier est renvoyé devant le juge départiteur.**

L'Union Locale des syndicats CGT de Bourges, qui soutient ces salariés dans leur action, se félicite de ces cinq premières décisions.

Pour l'Union Locale
Le Secrétaire Général

Michel CHARTON